

renseignements pratiques

Coût de la formation : 7 788 euros.

Ce coût pourra être pris en charge, totalement ou partiellement :

Par les employeurs par le biais de leur **OPCA**. (**Organismes Paritaires Collecteurs Agréés)

D'autres possibilités de financement sont possibles notamment le CIF CDD pour les demandeurs d'emploi ayant cumulé un certain nombre de mois en CDD dans les 5 dernières années. Pour tout renseignement ou précisions se rapprocher de notre secrétariat.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Tarifs : Les prix pour un participant ou un groupe sont indiqués sur chaque fiche de présentation de stage. Tous ces prix correspondent exclusivement aux frais d'enseignement.

Inscriptions : Les CEMEA PACA envoient un accusé de réception dans les 5 jours suivant l'arrivée d'une fiche d'inscription.

Ils font parvenir une convention au stagiaire ou à l'établissement ; celle-ci dûment signée par les 2 parties, employeur (ou stagiaire) et CEMEA PACA, constitue définitivement l'inscription du stagiaire.

Les CEMEA adressent 10 jours avant la formation, une convocation avec les renseignements relatifs à son organisation et sur demande une liste d'hôtels situés à proximité du lieu de formation.

Annulation ou report de la formation : Exceptionnellement, les CEMEA PACA se réservent le droit d'annuler et de reporter une formation. Cette annulation ou ce report sera clairement notifié par courrier à l'établissement au moins 21 jours avant le début de la formation. Les raisons de cette annulation ou de ce report seront précisées à l'établissement.

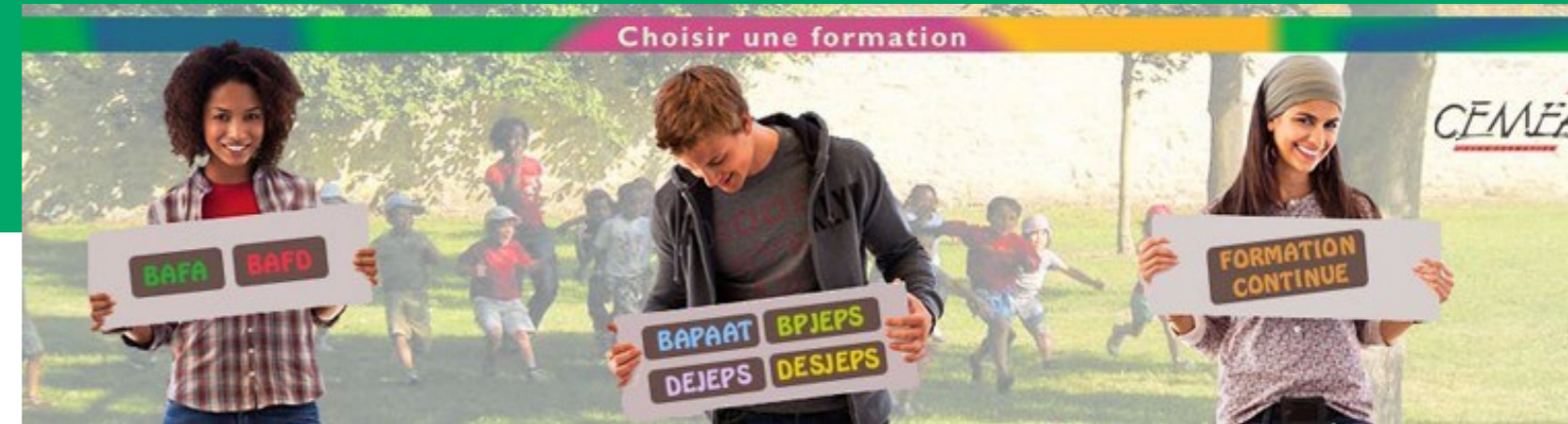
L'établissement peut annuler sans frais une inscription à une formation ou demander, pour un groupe, un report si cette annulation ou cette demande de report intervient au plus tard 10 jours avant la date de démarrage de la formation. Au-delà de cette date, les frais de stage seront entièrement dus par l'établissement et une facturation simple sera effectuée.

Durée : Les CEMEA PACA garantissent une durée de formation fixée contractuellement dans une amplitude quotidienne se situant entre 6 et 7h.

Certificat et facture : Les CEMEA PACA remettront aux stagiaires un certificat de stage. Ils enverront à l'établissement une attestation d'assiduité et la facture correspondant aux sommes dues dans les 30 jours suivant la fin de la formation. Les paiements sont à effectuer 30 jours au plus tard après la facturation.

Acceptation des conditions générales de vente : La participation à la formation implique l'acceptation des conditions générales de vente par l'établissement et le respect par le stagiaire du règlement intérieur (disponible sur demande).

Résolution des litiges : En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu que les tribunaux de Marseille sont les seuls compétents.



BP JEPS

Brevet Professionnel Jeunesse
Éducation Populaire et Sport
spécialité : animation / mention :

Loisirs Tous Publics
à Marseille

05 Novembre 2020 au 22 Sept 2021

L'animation

Contribuer à la
transformation
sociale par
l'éducation
populaire



CEMEA

Provence Alpes Côte d'Azur

47, rue Neuve Ste Catherine
13007 MARSEILLE (siège social)

T : 04 91 54 25 36

F : 04 91 55 06 98

marseille@cemea-paca.org

www.cemea-paca.org



L'animation
Contribuer à la
transformation
sociale par
l'éducation
populaire

BP JEPS

Brevet Professionnel Jeunesse
Éducation Populaire et Sport



spécialité : Animation mention : Loisirs Tous Publics
à Marseille du 05 novembre 2020 au 22 septembre 2021

L'animateur titulaire du BP JEPS

Ce diplôme de niveau IV permet aux animateurs d'intervenir, quel que soit le public, auprès de l'ensemble des associations de jeunesse et d'éducation populaire ainsi qu'auprès des collectivités locales ou des entreprises relevant du secteur marchand.

La fiche descriptive d'activités de l'arrêté du 27 avril 2016 portant création de la spécialité « Loisirs Tous Publics » précise les activités communes aux différents profils d'emploi de l'animateur titulaire du BP JEPS « Loisirs Tous Publics » :

« L'animateur(trice) exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires.

Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Il/elle peut diriger un accueil collectif de mineurs (ACM). »

La formation est structurée en 4 unités capitalisables (UC)

UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

Concevoir un projet d'animation

Conduire un projet d'animation

Evaluer un projet d'animation

UC3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS » ET DE DIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR (ACM)

Organiser et évaluer les activités

Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

UC 4 : MOBILISER LES DEMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS »

Situer son activité d'animation dans un territoire

Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure

Conduire des activités d'animation

Organisation de la formation

Dans le cadre de la formation au BPJEPS, privilégiant les interactions qui existent entre les situations de terrain et les contenus de formation en centre, les CEMEA mettent en oeuvre une pédagogie organisée autour de l'alternance entre

le terrain professionnel (649 h)

et le centre de formation (847 h)

Un suivi pédagogique du stagiaire est mis en oeuvre par l'équipe de formateurs sur les terrains professionnels.

Public visé

■ Salariés

■ Demandeurs d'emploi pouvant bénéficier d'une prise en charge par un OPCO**.

La formation est organisée de manière à permettre aux salariés de poursuivre leur activité durant la formation et aux demandeurs d'emploi de se former, en alternant centre de formation et structure professionnelle.

Conditions d'accès à la sélection

Ont accès à la sélection, les candidats qui satisfont aux conditions suivantes :

■ Etre âgé(e) de 18 ans au octobre 2020

■ Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD)

- Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)

- Tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe dans le champs de l'animation.

- Attestation d'une expérience de plus de 200h dans l'animation socio-culturelle

Le dossier complet d'inscription comporte

- ◆ la fiche d'inscription correctement renseignée
- ◆ 2 photos d'identité récente dont une à coller sur cette fiche d'inscription
- ◆ 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité
- ◆ 1 curriculum-vitae
- ◆ 1 copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense
- ◆ 1 copie de l'attestation de recensement
- ◆ 1 Vérification de moralité de l'encadrant (document à signer sur place, attestant que le casier judiciaire n° B2 est vierge – obligation pour l'UC3)
- ◆ 1 photocopie du diplôme justifiant votre candidature (BAFA, CQP, BAC) ou prouver 200h d'expérience.
- ◆ PSC 1
- ◆ Attestation de prise en charge financière ou fiche de liaison Mission Locale/Pôle Emploi
- ◆ Bulletin du casier judiciaire n° 3
- ◆ Vaccins obligatoires à jour

Pour tout autre renseignement et pour recevoir la fiche d'inscription et le référentiel de formation, contacter les CEMEA PACA 47, rue neuve Ste. Catherine 13007 MARSEILLE
Tel : 04 91 54 25 36

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est **le mi septembre 2020**

Réunions d'information collectives

Les réunions ne sont pas encore fixées.

Pour s'inscrire sur une des deux réunions, contacter les CEMEA PACA (contacts ci-dessus).

Elles sont constituées d'un entretien qui prendra appui sur un document écrit par le candidat.